

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Après la dissolution des filiales de la GOC : les agents vont s'en remettre à la justice

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES agents de Gabon Oil Marketing (GOM), Gabon Oil Logistics (GOL) et Gabon Engineering Construction (GEC), les trois filiales de Gabon Oil Company (GOC), dissoute le 14 décembre 2020, entendent aller jusqu'au bout de leurs revendications. En effet, ces derniers, depuis quelques semaines, montent au créneau pour dénoncer des irrégularités dans le licenciement dont ils ont fait l'objet à la suite de cette dissolution. Leurs droits légaux, bien que payés, ne l'auraient pas été dans les normes. Malgré les nombreuses plaintes et les rencontres avec la hiérarchie, pour voir dans quelle mesure négocier, afin qu'ils puissent rentrer dans leurs droits, aucun consensus n'a été trouvé, a fait savoir le porte-parole du Collec-

tif Arnold Brieg Mendou-M'Obame, ex-employé de la GOL. Même si ces derniers, la semaine dernière, ont été recadrés par le ministère du Pétrole qui assure avoir payé tous les droits légaux de ses ayants droit, pour les agents de ces entités, rencontrés non loin du siège de la GOC, au quartier Kalikack, la tutelle a violé les articles 50 à 60 du Code du travail. " Ils ont proposé un plan social et nous avons répondu. Mais jusqu'à ce jour, c'est resté sans suite. Pourquoi nous avoir proposé un plan social que nous sommes incapables de payer. Et qui paye le préjudice moral que nous avons subi. En plus, sur le paiement des soi-disant droits légaux, il y a eu des erreurs sur les calculs. Et l'administrateur directeur général de la GOC l'a reconnu. Il y a eu des prélèvements abusifs. Nous, ce que nous revendiquons, c'est la révision de l'assiette de calcul des droits légaux et le paiement du

plan social. Nous ne revendiquons pas ce qui n'a pas été demandé. Ce sont eux qui ont proposé tout ce que nous revendiquons aujourd'hui, et qu'ils n'ont point honoré. Alors, vu que jusqu'à ce jour nous ne nous faisons pas entendre, nous allons porter ce problème devant la justice, pour que nous puissions rentrer dans ce qui nous revient de droit ", a fait savoir M. Bourobou, ex-employé de la GOM.



Les représentants des agents qui réclament leurs droits.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES D'AKANDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : 29 avril 2021.
Appel d'Offres : n°002/Médicaments/HIAA/2021-2023.
Nom du projet : Acquisition de médicaments.
Source de financement : Budget de l'Etat, exercices 2021-2023.

- OBJET**
L'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA) lance un appel d'offres pour l'acquisition de médicaments.
- ALLOTISSEMENT**
Les fournitures sont réparties en **cinq (5) lots** ainsi qu'il suit :
 - Lot n°1 : Médicaments injectables y/c les antibiotiques ;
 - Lot n°2 : Antiseptiques, médicaments d'usage externe et autres ;
 - Lot n°3 : Médicaments nécessitant un acheminement obligatoire sous chaîne de froid par voie aérienne ;
 - Lot n°4 : Médicaments sensibles nécessitant un acheminement obligatoire sous chaîne de froid ;
 - Lot n°5 : solutés pour perfusion.
- PARTICIPATION**
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures relatives aux exclusions et aux incapacités de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- CRITERES DE QUALIFICATION**
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **trois cent mille (300 000) FCFA par lot**. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda
BP 9455 Libreville
Tél. (+241) 011 45 90 00
(+241) 074 00 53 48
Mail : hiaakanda@gmail.com
- CRITERES D'EVALUATION**
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appels d'Offres.
- DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **31 mai 2021 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- OUVERTURE DES PLIS**
L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **31 mai 2021 à 12 heures 30 dans la salle de réunion de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda.**

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYANE

Le Médecin Général Inspecteur,
Médecin Chef, Commandant l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda



Dr Serge PITHER